

Prix national de l'action éco-déléguée de l'année 2025-2026

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image / la voix d'une personne MAJEURE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, vidéo, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

École ou établissement scolaire : _____

Code postal / Commune : _____ Classe de : _____

1- Désignation du projet

Projet : « Candidature pour le Prix de l'action éco-déléguée de l'année 2025-2026 »

2- Objectifs

Le prix de l'action éco-déléguée de l'année a été créé en 2020 par le ministère de l'Education nationale pour faire connaître, encourager et valoriser les projets menés par les éco-délégués de classe. Cela s'inscrit dans le cadre de l'éducation au développement durable qui vise à enseigner les enjeux environnementaux et du développement durable.

Pour déposer leur candidature, les éco-délégués réalisent une vidéo pour présenter leur projet. Il y a d'abord une sélection organisée par le rectorat pour déterminer les lauréats académiques puis une sélection organisée par le ministère pour désigner les lauréats nationaux. Les vidéos et les images des lauréats académiques et nationaux seront valorisées sur les supports des rectorats, du ministère et du partenaire Bayard Presse.

3- Nature de l'autorisation et modes d'exploitation envisagés

Cette autorisation est valable pour une durée de **3 ans**. Elle est consentie à titre gratuit.

Elle concerne la vidéo réalisée pour le concours, en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

L'élève consent à l'utilisation de son image et de sa voix. Les droits d'image et d'auteur, les droits de production et d'exploitation sont cédés au rectorat et au ministère de l'Education nationale.

Usages possibles	Diffusion
Usage collectif dans la classe et l'établissement	Elèves et personnels : élèves de l'établissement, équipes pédagogique et vie scolaire, personnels administratifs et techniques
Projection collective	Usages institutionnels au niveau académique et national : éducation, information, formation, recherche, valorisation (colloque, conférence)
En ligne	Sites internet et réseaux sociaux des académies du ministère (Education.gouv.fr et Eduscol, chaîne Youtube, réseaux sociaux) du groupe Bayard Presse partenaire du concours et ses magazines Okapi, Phosphore et We Demain 100% Ados
Publications : magazines, plaquettes	Articles, documents de présentation et de synthèse réalisés par les académies ou par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse concernant le prix de l'action éco-déléguée ou le rôle des éco-délégués ou plus largement l'éducation au développement durable. Magazines de Bayard Presse : Okapi, Phosphore et We Demain 100 % Ados ; les réseaux sociaux associés aux magazines précités

4- Autorisation

Je soussigné(e) : [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresse]

Déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

autorise la captation de mon image / de ma voix et l'utilisation qui en sera faite

Fait à

Le Signature :

5- Pour exercer vos droits

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès aux données et vidéos vous concernant et vous avez le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : www.education.gouv.fr/contact-DPD ou courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : Ministère de l'Éducation nationale - Secrétariat général - Délégation à la communication - 110, rue de Grenelle - 75357 Paris Cedex 07. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en trois exemplaires : personne concernée, établissement scolaire, académie